

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

Décision n° 8564 du 4 novembre 2020 portant promotion des sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie des transports aériens

NOR : INTJ2029310S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 11295 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930018S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} décembre 2020 :

Zimmer Jean-François NIGEND : 164 788 NLS : 8 021 299

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} décembre 2020 :

Langrand Eddy NIGEND : 169 970 NLS : 8 025 445

Erbel David NIGEND : 141 367 NLS : 5 272 037

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} décembre 2020 :

Debief Patrick NIGEND : 125 587 NLS : 5 244 416

D'Orange Raoul NIGEND : 69 763 NLS : 5 271 325

Le Goff Yvon NIGEND : 142 590 NLS : 5 272 472

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} décembre 2020 :

Muller Christophe NIGEND : 142 606 NLS : 5 272 479

Valéry Michel NIGEND : 150 085 NLS : 8 007 797

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 novembre 2020.

*Le général, commandant
la gendarmerie des transports aériens,
J.-P. GESNOT*